



FÉDÉRATION DES MAISONS
D' H É B E R G E M E N T
POUR **F E M M E S**

**La lutte aux violences faites aux femmes continue : Un financement juste et pérenne pour les
maisons d'hébergement pour femmes violentées**

Avis présenté par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF)

Dépôt du budget 2025-2026

Date : 15 janvier 2025

Déposé dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2025-2026. À
l'attention de Monsieur Eric Girard, ministre des Finances
consultations@finances.gouv.qc.ca

Résumé des recommandations

Recommandation #1 : Assurer la flexibilité des critères d’admissibilité des programmes de supplément aux loyers, dont une prise en compte des contextes globaux liés à la violence dans les PSL destinés aux femmes victimes de violences.

Recommandation #2 : Arrimer les initiatives de développement de logements abordables avec la Stratégie nationale pour le logement au niveau fédéral, et prévoir à ce que 25 % des fonds soient consacrés à des projets de développement de logement pour femmes.

Recommandation #3 : Soutenir et développer le continuum de services adapté aux besoins spécifiques des victimes, en parallèle de l’accompagnement par les maisons de la FMHF, pour toutes les femmes violentées, et ce dans toutes les régions du Québec.

- Bonifier, en termes d’honoraires ou de montants forfaitaires, les mandats d’aide juridique spécialisée en violence faite aux femmes.
- Établir une priorité pour les cas de violence sexuelle, conjugale et familiale représentée par les avocat-es travaillant dans les bureaux d’aide juridique lorsqu’il n’y a pas de conflits d’intérêts.
- Rétablir le financement du programme incontournable de représentation juridique de [Rebâtir](#) (phase 2) et poursuivre/bonifier le programme de consultation juridique.
- Reconduire le financement du programme « [Accessibilité aux services d’interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire](#) » de la Table de concertation des organismes aux services des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).

Recommandation #4 : Permettre un accès direct pour les maisons d’aide et d’hébergement pour femmes aux services de soin en santé physique et psychosociale, tels que les services offerts par les CSLC, afin de permettre un accompagnement adapté et complet pour les femmes violentées.

Recommandation #5 : Élargir les prestations d’aide financière (allocation d’aide sociale) offertes pour les femmes victimes de violence, et ce afin de favoriser leur sortie de la violence et leur reprise de pouvoir.

Recommandation #6 : Assurer la concrétisation des projets de développement de maisons d’aide et d’hébergement pour femmes violentées (MH1 et MH2) en cours et garantir le financement de leur fonctionnement.

Recommandation #7 : Adapter le programme d’habitation abordable du Québec (PHAQ), afin de permettre une réponse durable aux besoins particuliers de conception et de financement de nouvelles maisons d’hébergement pour femmes.

Recommandation #8 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH1 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans les 6 régions où les services sont inexistants.

- Un investissement de 36 millions est nécessaire pour la construction de 6 nouvelles MH1 avec mission inclusive.

Recommandation #9 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH2 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans les 4 régions identifiées ayant des besoins critiques.

- Un investissement de 24 millions est nécessaire pour la construction de 4 nouvelles MH2 avec mission inclusive.

Recommandation #10 : Garantir l'accessibilité et l'admissibilité de tous les programmes sociaux et de financement destinés aux organismes spécialisés en violence faites aux femmes, et ce en considérant l'importance des missions inclusives ciblant toutes les femmes violentées et leur vécu de violence de manière interdépendante.

- Pour les programmes sociaux de financement des services tels que le PSOC (MSSS)
- Pour les programmes de financement pour la maintenance et la rénovation (PAMH)

Recommandation #11 : Rehausser le financement à la mission globale des maisons d'aide et d'hébergement pour la consolidation et développement des services, dont les services externes et la prévention, où les demandes sont exponentielles.

- 22, 8 millions \$ de manque à gagner pour les MH1 de la FMHF

Recommandation #12 : Reconnaître le financement des MH2 non seulement pour les services offerts, mais pour la mission globale.

- Assurer le financement des MH2 via le calcul d'un seuil plancher
- 8, 5 \$ millions de manque à gagner pour les MH2 de la FMHF

Recommandation #13 : Prévoir un financement récurrent via des fonds provinciaux pour permettre l'accessibilité universelle et l'adaptabilité des maisons d'hébergement pour femmes violentées (pour les femmes à mobilité réduite, mais également pour les femmes ayant plusieurs enfants).

Recommandation #14 : Appuyer financièrement, via la mission globale, les activités de sensibilisation et de recherche offertes par les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes.

Recommandation #15 : Assurer un financement supplémentaire et une reconnaissance des missions inclusives en violence faites aux femmes via le PAMH pour la rénovation des maisons d'hébergement pour femmes considérant le vieillissement du parc immobilier actuel.

Recommandation #16 : Rehausser le financement à la mission globale afin d'assurer la rétention, la formation et la compétitivité des maisons d'hébergement face au réseau public et à la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée.

Table des matières

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes.....	1
Mise en contexte	1
Renforcer le filet social pour les femmes violentées et leurs enfants	2
Violences et accessibilité au logement	4
Continuum des services – un meilleur accès aux services en santé, psychosociaux et juridiques	5
Un continuum de services spécialisés	5
L'aide sociale	8
L'aide spécialisée des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées - pour une reconnaissance des besoins du terrain et de l'expertise de nos ressources.....	9
Pallier le vide de service pour femmes violentées dans de nombreuses régions du Québec	9
<i>Pour un service équitable dans chaque région du Québec : les besoins de construction de nouvelles maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1^{re} étape.....</i>	<i>11</i>
<i>De nouvelles maisons d'hébergement de deuxième étape (MH2) pour femmes violentées</i>	<i>14</i>
Une consolidation, développement adaptation des services qui répondent au continuum des violences.....	15
<i>Améliorer la sécurité des femmes, des intervenantes et de la maison</i>	<i>17</i>
<i>L'adaptation des services et des infrastructures</i>	<i>18</i>
Détenir les moyens conséquents pour stabiliser, consolider et former adéquatement les équipes travail – un défi de taille	20
Conclusion	21
Annexe 1 : Budget construction d'une maison d'hébergement – approximatif	23
Annexe 2 - Les besoins de financement et le manque à gagner pour les maisons membres de la FMHF.....	24
Annexe 3 – Proposition de seuil plancher pour le financement à la mission globale des MH2	25

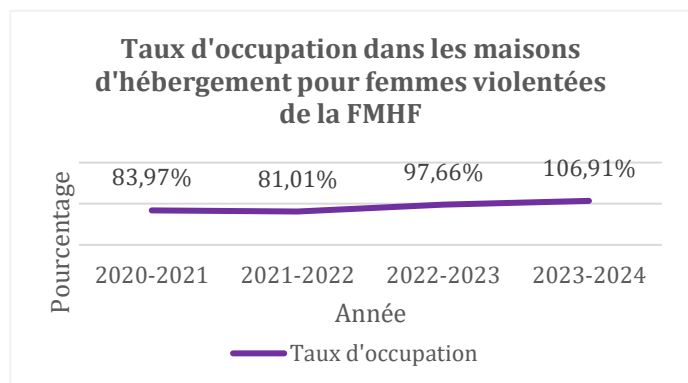
La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) est issue d'un désir de concertation et a été créée en 1987 par des ressources d'hébergement pour femmes soucieuses de se doter d'une association représentative de l'ensemble des violences faites aux femmes et des enjeux vécus par celles-ci. La FMHF est composée de **37 maisons d'hébergement d'urgence (MH1)** et **19 maisons de seconde étape (MH2)** réparties dans 11 régions administratives du Québec et qui accueillent des femmes violentées et leurs enfants. Elle travaille à la défense des droits et à la reprise de pouvoir de toutes les femmes victimes de violence. La FMHF représente et fait valoir les orientations, les réalisations et les droits des maisons membres. Nos maisons hébergent chaque année près de 3000 femmes et leurs 1500 enfants, victimes de violences. En tout, les intervenantes de nos ressources répondent à plus de 50 000 appels chaque année et assurent près de 175 000 suivis individuels. Via leurs services externes, cela représente un peu plus de 5000 femmes et enfants. La FMHF est la seule association provinciale de maisons d'hébergement qui accueille des femmes violentées et leurs enfants **pour tous motifs d'hébergement liés à la violence**, dont plusieurs motifs principaux d'hébergement autre que celui de violence conjugale (violence familiale, traite, exploitation sexuelle, situation d'itinérance, violences basées sur l'honneur, etc.).

Mise en contexte

Les consultations prébudgétaires sont l'occasion pour nos maisons membres de présenter l'évaluation de leurs besoins financiers afin de remplir pleinement leur mission pour les années à venir. Les orientations prises par le gouvernement dans les dernières années ont eu des impacts plus que déterminants sur le terrain. Cependant, l'augmentation de la violence fondée sur le genre représente toujours une problématique sociale cruciale. Les besoins des femmes violentées évoluent rapidement, ce qui entraîne des transformations dans les pratiques d'interventions et les besoins des organismes venant directement en aide aux victimes. Les maisons d'hébergement, reconnues pour leur expertise et leur compréhension du continuum des violences, jouent un rôle central dans la lutte aux violences sexospécifiques. Cette expertise nécessite des programmes et un financement adapté, flexible et pérenne ainsi qu'une collaboration entre tous les ministères touchant la problématique de violence genrée. Actuellement, plusieurs dispositifs ne prennent pas en compte les défis auxquels les femmes violentées sont confrontées, mettant en évidence la nécessité d'une réponse plus inclusive. La mission intégrale des maisons membres de la FMHF se veut une réponse aux besoins du terrain, où les femmes violentées et leurs enfants vivent avec de multiples problématiques qui entravent leur sécurité et bien-être.

Les besoins des femmes et des enfants sur le terrain sont parlants, pour l'année **2023-2024**, le taux d'occupation des ressources d'aide de la FMHF a été en moyenne de **106,91 %**¹. Nos maisons ont par ailleurs enregistré des **refus à 11 150 reprises pour des femmes** et à 1 967 reprises pour des enfants, faute de places disponibles au moment de l'appel.



¹ Le taux d'occupation a été calculé selon le nombre de places financées, étant un nombre stable auquel nous pouvons nous référer, cependant, nos maisons peuvent opérer un nombre supplémentaire de place en fonction de la demande.

Par l'actualisation des stratégies et priorités gouvernementales, plusieurs de nos maisons ont été sollicitées afin de prendre part aux discussions et participer au changement social. Les différentes approches d'intervention développées en maisons, la multitude de services offerts aux femmes et cette participation à l'implantation de nouvelles actions innovantes, à plusieurs niveaux et avec de nombreuses instances, bien qu'indispensables, ce doivent d'être soutenus par des financements adéquats. Les priorités du gouvernement pour la prochaine année devraient absolument s'orienter autour de la protection globale et inclusive des femmes les plus vulnérables et **la prévention des féminicides**. Des facteurs de vulnérabilité peuvent être allégés par des mesures concrètes pour la solidification du filet social québécois. Cela se résume par des investissements pour une meilleure accessibilité au logement, qui est d'ailleurs un **droit fondamental**. Nous suggérons également un remaniement de certains programmes sociaux, tels que l'aide sociale, afin de permettre aux femmes victimes de violence d'obtenir du soutien financier dans les moments les plus difficiles. L'accessibilité et l'adaptabilité de certains services en santé physique, tels que l'accès direct à des professionnel·les de la santé, et des services psychosociaux sont primordiales. Nous proposons également que des investissements soient faits pour la construction de nouvelles maisons pour femmes violentées dans les régions où les services sont actuellement inexistantes.

L'apport des interventions et de l'accompagnement auprès des femmes violentées, et leurs enfants, par nos travailleuses expertes, doit être soutenu à sa juste valeur et reconnu. Un financement cohérent à la mission globale pour les maisons d'hébergement de 1^{re} étape et de seconde étape **doit se concrétiser et se maintenir dans le temps**. Cet engagement pourrait permettre la rétention de la main-d'œuvre auprès de nos ressources et assurer une protection et un accompagnement optimal pour les femmes et leurs enfants qui en ont le plus besoin. La sécurité des femmes et la lutte contre les violences genrées ne devraient jamais être considérées comme des restrictions budgétaires. Les efforts du Québec dans la lutte à l'égalité sont remarquables, mais doivent se poursuivre en accord avec son engagement politique, afin de ne plus laisser aucune femme perdre la vie du fait qu'elle est une femme ou subir des violences de quelques formes qu'elles soient.

Renforcer le filet social pour les femmes violentées et leurs enfants

Le filet social québécois représente une ressource indispensable au développement d'une société juste, solidaire et équitable. Le maintien de rapports inégaux de forces contribue à la persistance de multiples manifestations de la violence, particulièrement contre les femmes et les filles qui sont déjà marginalisées et vulnérables. Un filet social solide permettrait d'appuyer les femmes victimes de violence à la hauteur des besoins du terrain, mais **contribuerait également à leur reprise de pouvoir à la suite d'événements violents, et éventuellement à leur contribution complète dans la société**. Le continuum de service que permet un filet social solide inclut des services d'urgence (hébergement, soutien immédiat), des services d'accompagnement à long terme (aide psychologique, suivi juridique, accompagnement vers l'emploi, etc.) et des services de réinsertion (accès au logement stable, à la formation, etc.).

Actuellement, les coûts économiques de la violence faite aux femmes au Québec sont significatifs et tangibles. Ils incluent les frais pour la justice, les services sociaux, l'éducation, la santé, l'emploi ainsi que les coûts personnels. Selon les chiffres disponibles, en 2004 seulement, le coût économique de la violence était déjà évalué à l'échelle canadienne à **871 millions de dollars pour la violence interpersonnelle seulement**, et à **2,4 milliards pour le suicide et les blessures auto-infligées**. Il est par ailleurs clairement établi que les victimes de violence en bas âge, même à l'adolescence, sont plus à risque de développer des problèmes de santé au long terme, ce qui entraîne des dépenses à la société qui sont nettement plus

élevées². D'ailleurs, le taux de troubles psychiatriques serait **deux fois plus élevé chez les enfants témoins de violence** familiale que chez ceux issus de foyers non violents³. Les répercussions de la violence ont des impacts sur le système de santé, notamment en raison des coûts liés aux soins médicaux et psychosociaux à la suite d'agressions, de traumatismes crâniens, ou de chocs post-traumatiques par exemple. De plus, il existe un lien étroit entre violence et handicap, plus une femme est violentée, plus le risque qu'elle développe un handicap est grand. Cela générant des répercussions qui ont un coût considérable. Tant sur le plan du système de santé, des services sociaux et du soutien nécessaire aux gens qui les portent qu'en termes de capacité diminuée à participer au marché du travail.



Aujourd'hui, les coûts économiques de la violence faite aux femmes ont considérablement augmenté et représentent plusieurs milliards de dollars chaque année. À titre d'exemple, selon les chiffres disponibles pour la situation au Canada en 2015, **la violence conjugale à elle seule** représente des coûts allant **jusqu'à 7,4 milliards**. La situation n'est pas différente au Québec et représente des coûts significativement plus importants lorsqu'on prend en compte toutes formes de violences faites aux femmes et l'actualisation des chiffres pour 2024-2025. Ce montant rappelle l'importance de concentrer nos efforts sur des stratégies de prévention et de soutien pour les victimes. Les ressources offertes par les organismes communautaires sont en premier plan pour offrir ce soutien aux femmes victimes de violence sous toutes ses formes. **Investir dans le filet social et la prévention des violences aurait des impacts significatifs, non seulement pour le bien-être des femmes, mais sur la santé globale, dont financière, de la société québécoise et canadienne.**

Les maisons d'hébergement jouent un rôle essentiel, toutefois leur fonctionnement et offre de services particuliers s'accompagnent de défis financiers importants. Plusieurs services spécialisés disponibles en maisons d'aide et d'hébergement pour femmes, **en plus des activités tenues 24/7 et tout au long de l'année**, impliquent des coûts spécifiques (nourriture, vêtements, literie, ameublement, entretien, etc.). Ces coûts permettent d'assurer la présence continue de travailleuses spécialisées, ayant une expertise incontournable pour offrir un soutien direct aux femmes. Les coûts pour le fonctionnement des maisons sont donc considérables et sont interdépendants du contexte social et de la conjoncture économique.

Hélas, le filet social que nous connaissons au Québec se dégrade rapidement, **rendant la sortie de la violence encore plus complexe** pour les femmes. Cette situation met énormément de pression sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées et génère des taux d'occupation qui avoisinent le 100 %, davantage de refus par manque de place, des séjours plus longs, des besoins en post-hébergement plus importants et des listes d'attente pour l'hébergement ainsi que dans les services externes. Ce contexte économique et social vient fragiliser les acquis des maisons d'hébergement. Renforcer notre filet social,

² Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du

Québec. https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf

³ Bender, E. (2004). PTSD, Other Disorders Evident in Kids Who Witness Domestic Violence. *Psychiatric News*, 39(11), 14–50. <https://doi.org/10.1176/pn.39.11.0390014a>

dont offrir un financement à la mission pour les maisons d'aide et d'hébergement desservant directement les femmes violentées représente incontestablement une solution durable et conséquente pour lutter contre les inégalités et réduire les risques liés à la violence.

Violences et accessibilité au logement

Les violences basées sur le genre (dont la violence de la part de partenaires intimes, le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, etc.) **sont l'une des causes principales de l'itinérance féminine⁴**. Ces violences conduisent de nombreuses femmes à fuir leur domicile pour leur sécurité, les mettant ainsi sur la voie de l'itinérance. La question de l'accessibilité au logement est donc centrale à la thématique des violences et doit être abordée de manière interdépendante.

D'abord, la question du logement demeure prioritaire à nos revendications, puisqu'il est de plus en plus difficile d'obtenir et de conserver une habitation salubre, abordable et sécuritaire au Québec, et ce dans la majorité des régions. **Les taux d'inoccupation des logements se retrouvent effectivement sous la barre des 1 %**. Cette crise entraîne des conséquences genrées et particulièrement dommageables pour les femmes violentées ou ayant vécu différentes formes de violence dans leur parcours.

- Les femmes vivant des violences peuvent à titre d'exemple ne pas quitter un milieu violent par risque de ne pas pouvoir se loger ailleurs. La violence est donc étroitement associée à la spirale de l'itinérance au féminin.
- Les femmes qui vivent de l'itinérance, cachée ou non, sont particulièrement exposées à des risques de violence sexuelle et d'exploitation, surtout lorsqu'elles vivent dans des lieux publics et qu'elles ont des conditions précaires.

La prise en compte des besoins de logements sociaux est donc un enjeu que la FMHF souhaiterait voir adressé. L'amélioration de programme comme le PHAQ, ou la création d'un programme spécifique pour les maisons d'hébergement pour femmes est de mise. De plus, il est nécessaire de prioriser une amélioration de l'accès et de l'inclusivité des programmes tels que les programmes de suppléments au loyer (PSL), notamment par une reprise et amélioration des PSL d'urgence réservés uniquement aux victimes de violence. Ces programmes doivent permettre la sortie de la violence et être adaptés aux réalités de toutes les femmes victimes, y compris les femmes immigrantes ou à statut précaire, au long terme. Actuellement, les délais associés à son octroi, les critères d'admissibilité rigide, dont la prise en compte uniquement du salaire, et ce **sans considération de l'impact des violences économique ou du contrôle financier par un agresseur**, entrave largement l'accessibilité au programme. En adaptant ces programmes, les femmes pourront quitter les maisons d'aide et d'hébergement plus rapidement et entamer leur rétablissement.

Recommandation #1 : Assurer la flexibilité des critères d'admissibilité des programmes de supplément aux loyers, dont une prise en compte des contextes globaux liés à la violence dans les PSL destinés aux femmes victimes de violences.

- Permettre une souplesse dans l'analyse des demandes faites par les femmes victimes de

⁴ Gélinau, Lucie, Dupéré, Sophie, Bergeron-Leclerc, Christiane, Clément, Michèle, Carde, Estelle, Morin, Marie-Hélène, Tremblay, Pierre-André et Nathalie Brisseau (2015), « Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages », Revue du CREMIS, 8(2), 48-55.

violence, dont une meilleure compréhension des enjeux rencontrés par ces dernières, par exemple les contextes de violence économique.

- Que les femmes immigrantes ou à statut précaire victimes de violence puissent bénéficier des PSL.
- Assurer la reprise et l'amélioration des PSL d'urgence (auparavant VVC), dont par un élargissement des critères d'admissibilité aux femmes violentées de manière globale.

Recommandation #2 : Arrimer les initiatives de développement de logements abordables avec la Stratégie nationale pour le logement au niveau fédéral, et prévoir à ce que 25 % des fonds soient consacrés à des projets de développement de logement pour femmes

Nous demandons que de nouveaux investissements soient destinés uniquement à la construction et l'amélioration du logement dédié aux femmes, et particulièrement aux femmes violentées. Nous suggérons un arrimage entre les budgets canadiens, dont les sommes destinés à l'ICRL (1,5 milliard en 2021) et le budget québécois ainsi qu'un renouvellement et une augmentation et une reconduction des investissements prévus de 2022 à 2024⁵.

Continuum des services – un meilleur accès aux services en santé, psychosociaux et juridiques

Le renforcement du filet social est essentiel pour les femmes victimes de violences, car il offre un ensemble de soutiens et de ressources qui permettent de rompre le cycle de la violence et un accompagnement vers une reconstruction de leur vie. Le **continuum de services sociaux** joue un rôle central dans ce processus. Il fait référence à un ensemble de services coordonnés, offrant un accompagnement progressif et adapté aux besoins spécifiques des victimes. Cela inclut un accès à des ressources spécialisées dont :

- Un accès direct aux services de santé **physique** et **psychologique**
- Des services **d'aide juridique spécialisée** en violence et de consultations gratuites
- L'accessibilité **aux services d'interprétariat** pour les femmes, dont le français n'est pas la langue maternelle, victimes de violence
- Un programme **d'aide sociale** réellement aidant

Il est à noter qu'une collaboration intersectorielle efficace entre les *ministères de la Santé et des Services sociaux*, de la *Société d'Habitation du Québec*, du *ministère de la Sécurité publique*, de la *Justice* et du *Secrétariat à la condition féminine* est de mise pour garantir un soutien cohérent et à un accompagnement à chaque étape du parcours des femmes. Cette collaboration permettrait de mieux coordonner les interventions, de faciliter l'accès aux services et de maximiser l'impact des ressources disponibles.

Un continuum de services spécialisés

Le filet social doit permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à des ressources adaptées à leurs besoins spécifiques, et ce en adoptant une approche intersectionnelle et en tenant compte des réalités particulières à chacune. Par exemple, les femmes immigrantes, souvent confrontées à des barrières

⁵SCHL (2023). *Rapid Housing Initiative*. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionals/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/all-funding-programs/rapid-housing>

linguistiques, culturelles et légales, ont besoin de services adaptés pour les aider à naviguer dans le système de soutien et de justice. Les femmes autochtones et racisées font face à des discriminations multiples et des traumatismes historiques. Les ressources doivent être conçues pour respecter leur culture et leur histoire, tout en offrant un environnement sécurisé et sans jugement. Les besoins spécifiques des femmes âgées, notamment en matière de mobilité, de santé mentale et de soins à long terme, doivent être pris en compte dans la conception des services de soutien. Aussi, les femmes ayant un handicap physique ou mental rencontrent des obstacles supplémentaires, nécessitant des services qui soient accessibles, inclusifs et adaptés à leurs besoins.

Ces ressources et programmes sociaux doivent prendre en compte les expériences de vie globale des femmes et traiter de manière indivisible les différents enjeux et formes de violence vécus. La manière dont sont **actuellement élaborés les plans d'action** et avec laquelle les services sont organisés dans le secteur de la santé et des services sociaux **invite à traiter les enjeux en silo**, ce qui contribue à revictimiser les femmes souhaitant quitter une situation de violence et à marginaliser davantage certains groupes de femmes. Cette façon de voir la violence engendre des enjeux de sécurité importants et des impacts directement sur les femmes victimes.

Recommandation #3 : Soutenir et développer le continuum de services adapté aux besoins spécifiques des victimes, en parallèle de l'accompagnement par les maisons de la FMHF, pour toutes les femmes violentées, et ce dans toutes les régions du Québec.

Il est impératif de poursuivre et bonifier certains programmes améliorant le continuum de services aux femmes violentées, qui ont d'ailleurs été certifiés et évalués comme essentiels et utiles. Les services d'aide juridique représentent justement un soutien indispensable pour les femmes violentées qui souhaitent entamer leur reprise de pouvoir. Actuellement, les femmes violentées sont fréquemment confrontées à une **pénurie en matière de représentation juridique** offerte par l'aide juridique. Que ce soit en raison de refus de la part des avocat-es à prendre des mandats en violence conjugale ou sexospécifique, ou en raison de tactiques de violence perpétrée par un agresseur (par exemple lorsqu'un agresseur contactera toutes les avocates d'une région donnée afin de créer intentionnellement des conflits d'intérêts qui empêcheront les femmes d'accéder aux services).

- **Bonifier, en termes d'honoraires ou de montants forfaitaires, les mandats d'aide juridique spécialisée en violence faites aux femmes.**

Les honoraires aux avocats de la pratique privée se doivent d'être représentatifs du temps à mettre dans un dossier lié à des enjeux de violences, et ce considérant la complexité et la durée des procédures. D'autant plus, considérant que plusieurs cas de violence genrée judiciairisés peuvent être empreints de violence judiciaire.

- **Établir une priorité pour les cas de violence sexuelle, conjugale et familiale représentée par les avocat-es travaillant dans les bureaux d'aide juridique lorsqu'il n'y a pas de conflits d'intérêts.**
- **Rétablir le financement du programme incontournable de représentation juridique de Rebâtir (phase 2) et poursuivre/bonifier le programme de consultation juridique.**

Rebâtir est un programme mis en place en réponse aux recommandations du célèbre **rapport** du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violences conjugales du même nom. Ce programme permet aux victimes de bénéficier de conseils juridiques gratuits et d'accompagnement, un réel pas vers l'avant pour répondre aux besoins des femmes violentées. Considérant l'achalandage du programme et les besoins, un financement plus élevé serait nécessaire afin d'augmenter l'offre de services de l'organisme Rebâtir, qui rend la consultation juridique accessible à un grand nombre de victimes de violence conjugale. Ainsi, le nombre d'heures de consultation gratuite pour chaque victime devrait être revu à la hausse.

- **Reconduire le financement du programme « Accessibilité aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire » de la Table de concertation des organismes aux services des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).**

Le programme Accès à l'interprétariat est porté par la TCRI en collaboration avec les trois regroupements provinciaux de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence⁶. Il est réalisé en adéquation avec les objectifs du [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2028-2023](#) et la [Stratégie gouvernementale intégrée Contre la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027](#).

Le projet, lancé en 2021, a pour objectif de favoriser un accès équitable aux services d'interprétariat pour les femmes immigrantes, réfugiées et en situation de statut précaire, au sein des maisons d'aide et d'hébergement destinées aux femmes victimes de violence conjugale et/ou d'autres formes de violence. Il répond à un besoin historique de services d'interprétariat spécialisés pour accompagner les femmes allophones victimes de violence comme il permet la formation complète et sensible d'interprètes aux contextes des violences faites aux femmes, et ce à la grandeur du Québec. Depuis son commencement, ce sont **4 769 heures d'interprétariat** en contexte de violence qui ont été remboursées via ce projet et **238 d'interprètes** qui ont été formé-es adéquatement. Une évaluation du programme tenue en 2024 s'est révélée extrêmement concluante et nommait les effets structurants du projet pour assurer la sécurité des femmes immigrantes.

Le projet a connu un bris de service au printemps 2024 en raison du nombre élevé de demandes. Il est toujours attendu d'un financement pérenne, considérant qu'il devrait prendre fin en mars 2024. Or, tel que nommé dans **les recommandations 23, 25 et 27** du dernier *bilan du comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*, publié en novembre dernier, il est indispensable d'offrir des services et outils adaptés aux femmes immigrantes et allophones, particulièrement celles qui ne connaissent pas les services d'aide.

Recommandation #4 : Permettre un accès direct pour les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes aux services de soin en santé physique et psychosociale, tels que les services offerts par les CSLC, afin de permettre un accompagnement adapté et complet pour les femmes violentées.

Actuellement, les délais pour obtenir des services médicaux et psychosociaux engendrent une prolongation des séjours en maison, ainsi qu'une incapacité à répondre à certains besoins spécifiques.

⁶ La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

Pour améliorer l'accompagnement offert aux femmes victimes de violences par nos maisons d'aide et d'hébergement et alléger le système de santé, il est crucial d'offrir **un accès direct** à des ressources spécialisées, telles que médicales et psychologiques dans les CLSC, y compris des soins infirmiers, des consultations en psychiatrie-pédopsychiatrie et des services de soutien psychologique. Cela permettrait non seulement de réduire la charge sur le système de santé, mais également de diminuer l'engorgement des urgences, où ces femmes se dirigent souvent en l'absence d'une réponse plus adaptée.

L'aide sociale

Les stratégies de domination et le contrôle coercitif peuvent comprendre la microrégulation des finances et l'appropriation du salaire de la victime et constituent des exemples fréquents de violence économique perpétrés par un agresseur. Toutes les femmes accueillies et accompagnées par les maisons membres de la FMHF ont vécu des violences dans leur parcours de vie : 82 % ont vécu de la violence psychologique, 73 % de la violence verbale, 56 % de la violence physique et **50 % de la violence économique**. Selon notre rapport d'activité, en 2023-2024, les femmes fréquentant nos maisons membres rencontrant des difficultés financières représentent **près de 35 % du total des femmes hébergées** en maison de 1re étape. Parmi celles suivies en externe, ce sont environ 25 % qui vivraient de la précarité économique.



Un soutien financier efficace peut être un levier crucial pour aider les femmes violentées à se libérer de la dépendance financière et à accéder à un logement stable et à des ressources de base. Cela leur permet de se concentrer sur leur rétablissement, d'améliorer leur autonomie et de s'intégrer pleinement dans la société sans avoir à se préoccuper constamment de leurs besoins primaires. L'accès à des programmes de soutien financier adaptés permet aux femmes de se réinsérer socialement et professionnellement, tout en leur offrant un filet de sécurité pendant qu'elles reconstruisent leur vie après avoir fui un environnement violent. L'aide sociale et financière doit être adaptée à la situation de chaque femme, prenant en compte des facteurs tels que leur statut migratoire, leur état de santé, ou encore la présence d'enfants à charge. Des aides spécifiques pour les femmes immigrantes, autochtones, ou en situation de handicap doivent également être prévues pour éviter qu'elles ne se retrouvent dans une situation encore plus précaire.

Recommandation #5 : Élargir les prestations d'aide financière (allocations d'aide sociale) offertes pour les femmes victimes de violence, et ce afin de favoriser leur sortie de la violence et leur reprise de pouvoir.

L'aide spécialisée des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées - pour une reconnaissance des besoins du terrain et de l'expertise de nos ressources

Les maisons d'aide et d'hébergement jouent un rôle clé dans la prévention des féminicides en offrant aux femmes victimes de violences un environnement sûr, un soutien immédiat et un accompagnement adapté. **Les services mis en place par les maisons ont un impact significatif dans la réduction des risques de féminicides.** D'abord, elles offrent un lieu sécurisé et immédiat de refuge, un accompagnement psychosocial adapté, un accompagnement pour la réinsertion sociale et professionnelle et des services externes qui soutiennent la prévention et un suivi après l'hébergement. En plus de ces services tangibles, les maisons permettent d'éviter l'isolement et de renforcer les réseaux de soutien des femmes victimes. Elles offrent également des services de sensibilisation et éducation pour toute la population face aux violences faites aux femmes.

Ces services sont cependant à bout de souffle et nécessitent :

- La construction de nouvelles maisons de 1^{re} étape et de 2^e étape, avec une mission élargie pour femmes violentées et leurs enfants, ainsi qu'un financement flexible au développement, qui assurera leur mise en place et leur fonctionnement.
- La consolidation des services offerts, ainsi que l'adaptation des maisons et de leur infrastructure aux besoins spécifiques

Pallier le vide de service pour femmes violentées dans de nombreuses régions du Québec

Parce que les femmes font simultanément face à plusieurs formes de violences (violence conjugale, violence familiale, agressions sexuelles, itinérance, traite et exploitation sexuelle, violences basées sur l'honneur, etc.), les intervenantes des maisons de la FMHF ne se limitent pas seulement au motif principal de la demande d'hébergement en termes de violence conjugale. Ainsi, nous sollicitons la construction et la mise en service de nouvelles maisons d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes victimes de violence dans différentes régions du Québec.

Cette initiative vise à répondre à **un besoin criant d'un accès équitable** à des services adaptés, et à pallier les **lacunes de l'offre actuelle**, particulièrement dans les régions qui manquent de ressources. Cette réalité ressort d'ailleurs, comme à chaque année, dans les données compilées au cours de l'année 2023-2024 par la FMHF⁷. Ce sont plusieurs femmes violentées et leurs enfants qui se retrouvent sans lieu d'hébergement quand les maisons de la FMHF ne peuvent pas les accueillir, soit par manque de place en maison, soit parce **qu'il y a un vide des services dédiés aux femmes violentées** dans leur globalité dans certaines régions du Québec. Quand les motifs d'urgence signalés ne cadrent pas strictement dans la mission des maisons pour victimes de violence conjugale, ce sont des femmes violentées et leurs enfants qui se retrouvent à la rue.

- Il existe des régions du Québec où **l'accès aux maisons d'hébergement est insuffisant ou inexistant**, créant un vide de service qui oblige de nombreuses femmes et enfants à se déplacer sur de longues distances, souvent dans des conditions de vulnérabilité extrême.

⁷ FMHF, Rapport d'activités 2023-2024 https://fmhf.ca/wp-content/uploads/2024/07/SITE-WEB_Rapport-numerique.pdf

- Les maisons d’hébergement doivent être conçues pour répondre aux besoins sociaux spécifiques des femmes victimes de violence, y compris les besoins liés à l’itinérance, à l’accès aux services en santé physique et mentale, ainsi qu’à un suivi post-hébergement pour garantir la sécurité et la stabilité des femmes après leur sortie de l’hébergement. Une approche globale doit être mise en place pour traiter la violence sous toutes ses formes (physique, psychologique, économique, sexuelle) et soutenir l’autonomisation des femmes dans un environnement non stigmatisant et respectueux de leur dignité.
- Nous avons observé en 2023-2024 que les maisons d’hébergement avec **les missions les plus englobantes sont celles qui connaissent les taux de demande les plus élevés**. Elles sont souvent en mesure de répondre à une plus grande diversité de situations de violence, qu’elles soient conjugales, familiales, ou systémiques, ce qui prouve qu’il existe un besoin réel et croissant pour ces types de services.
- Le taux d’occupation moyen enregistré dans nos maisons en 2023-2024 de **106,91 %** ainsi que le nombre important de refus sont démonstratifs du manque de ressources inclusives sur le territoire. Cela met en évidence le fait qu’il existe une demande bien plus forte que l’offre actuelle de maisons d’hébergement, particulièrement dans les régions rurales ou éloignées, mais également dans les grandes villes où la demande pour ces services est élevée.

Les derniers ajouts de financement du gouvernement du Québec constituent un levier indéniable afin de rendre davantage de services aux femmes et aux enfants, à la hauteur de leurs besoins, mais ne permettent pas de répondre à l’ensemble des besoins qui sont de plus en plus complexes. Rappelons que les montants annoncés depuis 2022 sont répartis à près de 150 maisons d’hébergement (MH1 et MH2) à travers la province⁸.

Recommandation #6 : Assurer la concrétisation des projets de développement de maisons d’aide et d’hébergement pour femmes violentées (MH1 et MH2) en cours et garantir le financement de leur fonctionnement.

Recommandation #7 : Adapter le programme d’habitation abordable du Québec (PHAQ), afin de permettre une réponse durable aux besoins particuliers de conception et de financement de nouvelles maisons d’hébergement pour femmes.

Actuellement, le PHAQ est conçu pour répondre à la demande de construction de logements abordables où de nombreux critères ne peuvent s’appliquer aux réalités des maisons d’aide et d’hébergement pour femmes. Effectivement, plusieurs lacunes persistent dans l’adaptabilité du PHAQ à la réalité des maisons, notamment concernant le financement des espaces communs et de matériaux durables et solides. Certains critères proposés par le PHAQ peuvent engendrer des enjeux spécifiques de sécurité des maisons et ses usagères. La FMHF tient à rappeler que les maisons d’hébergement pour femmes ne constituent en aucune cas du logement social et leur construction devrait être financée en réponse à leur offre de services spécialisés.

⁸ Budget Mars 2022 : 28M sur 5 ans alloués aux nouvelles places et à la consolidation des maisons d’hébergement en violence conjugale et 48,2 M sur 5 ans pour les maisons de seconde étape. Repéré sur : <https://fmhf.ca/communiqués/budget-provincial-2022/>

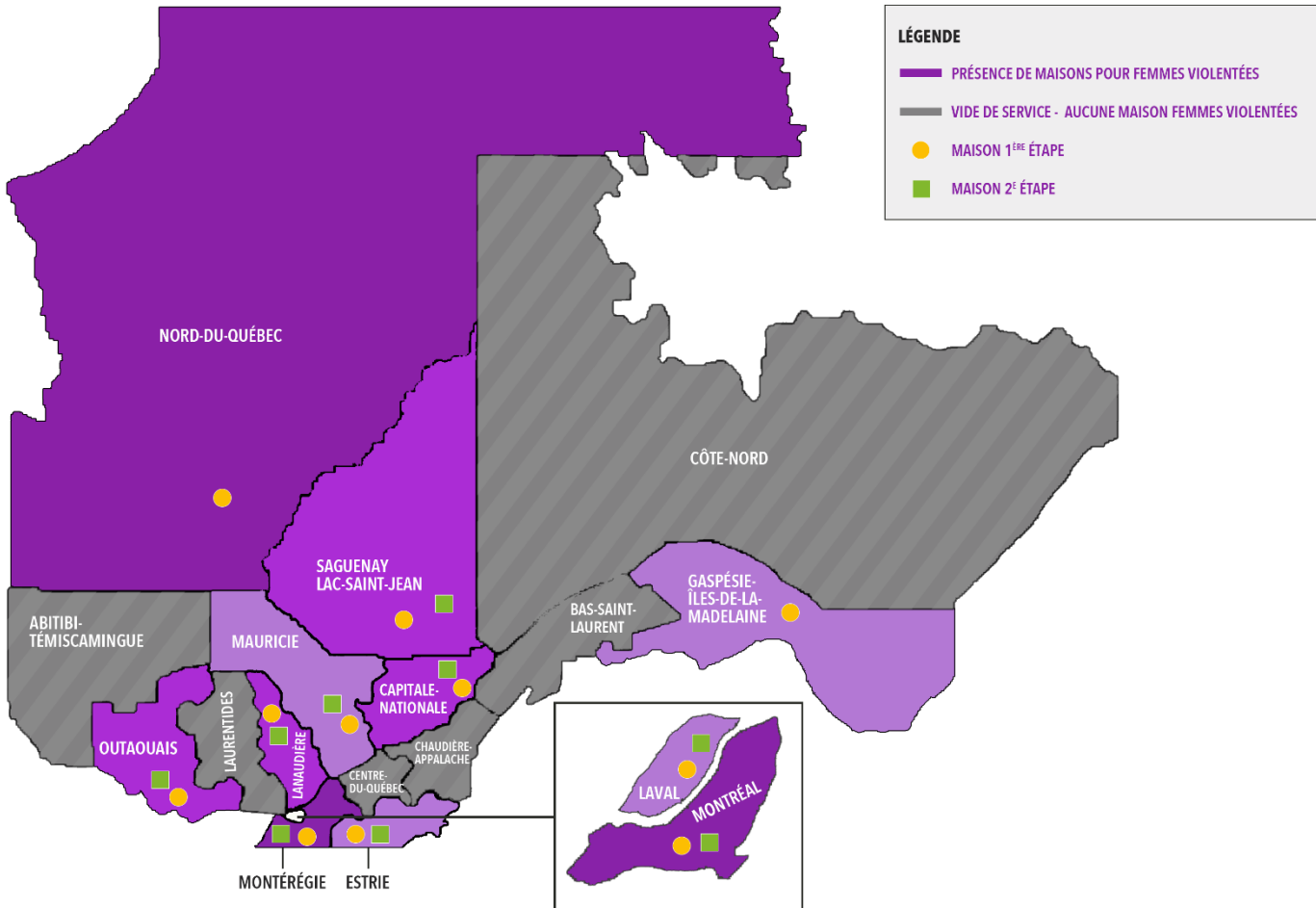
Pour un service équitable dans chaque région du Québec : les besoins de construction de nouvelles maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1^{re} étape

Il est donc crucial de **développer de nouvelles maisons d'hébergement d'urgence, s'adressant à toutes les femmes violentées, dans les régions manquantes**, afin d'assurer un service de qualité et de proximité pour toutes les femmes. Il est crucial de souligner que, dans de nombreux cas, la violence subie a forcé la femme à quitter son domicile, a pu l'empêcher d'avoir accès à un véhicule et a limité ses ressources économiques de manière considérable. D'ailleurs les facteurs communs dans la situation de nombreuses femmes violentées sont d'avoir vécu de la violence économique, soit par un contrôle des finances, les destructions ou l'endommagement des biens, la privation, le vol ou l'exploitation. Ces facteurs sont à prendre en considération lorsqu'on souhaite développer des services qui répondent à leurs besoins et les place en sécurité, puisque vraisemblablement, une femme qui se retrouve sans logis, en situation d'urgence et sans ressource, doit pouvoir obtenir de l'aide. Pour les femmes se retrouvant **dans les 6 régions où l'on enregistre un vide de services** en termes de maisons d'hébergement pour femmes violentées, les distances à parcourir pour trouver refuge et aide passe de **50 à, dans certains cas, jusqu'à 600 km.**

Tableau 1 : Régions du Québec où les services de maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1^{re} étape sont inexistantes - et la distance à parcourir vers la maison la plus proche

Régions prioritaires	La distance vers une maison pour femmes violentées la plus proche
Bas-Saint-Laurent	De 100 à <u>300 km de distance</u>
Abitibi-Témiscamingue	À <u>400 km</u>
Côte-Nord	Entre <u>300 et 600 km</u>
Chaudière-Appalaches	Entre 20 et 100 km
Laurentides	Entre <u>100 et 250 km</u>
Centre-du-Québec	Entre 50 et 150 km

Figure 1 : Carte du Québec : « vide régional de services » pour les femmes violentées et leurs enfants



Actuellement, en tenant compte de l'absence de maisons d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants dans 6 régions du Québec, ce sont minimalement 6 nouvelles maisons d'hébergement (MH1) pour femmes violentées qui devraient voir le jour. Dans le contexte économique actuel, l'investissement nécessaire pour la construction de nouvelles MH1 s'élève à **36M**.

Ce que nous qualifions de « vide régional de services pour les femmes violentées et leurs enfants » entraîne **une augmentation des demandes dans les MH1 et les MH2 des régions avoisinantes** en laissant chaque année près de 7000 femmes et enfants sans services. Dans des régions telles que Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec, bien que la distance soit moindre, les régions avoisinantes sont au maximum de leur capacité, ce qui crée encore plus de pression sur le réseau. C'est d'ailleurs ce qui a été constaté en Mauricie et dans la région de la Capitale nationale. En plus des régions où on retrouve un vide de service, plusieurs régions, qui possèdent déjà, en nombre minimal, des maisons pour femmes violentées, enregistrent des taux d'occupation extrêmement élevés. Nous considérons qu'une attention particulière doit également être mise **sur ces 5 régions pour les prochaines années**. De plus, pour les régions les plus éloignées, telles que la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-St-Laurent, le Saguenay-Lac Saint-Jean et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les villages sont loin les uns des autres et les transports en commun sont inadaptés ce qui complexifie grandement la sortie de la violence. Comme nommé dans l'étude « *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : Mieux*

comprendre pour intervenir de manière concertée » l'inaccessibilité à des logements salubres et sécuritaires est souvent nommée comme un facteur vulnérabilisant pour les femmes.

Tableau 2 : Régions du Québec où les services de maisons d'hébergement pour femmes violentées 1^{re} étape sont manquants - et les besoins critiques

Régions	Besoins critiques
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Il n'y a qu'une seule maison pour femmes violentées (FV) dans cette région. Considérant qu'il n'y en ait aucune dans le Bas-St-Laurent, certaines femmes dans le besoin pourraient avoir à se déplacer sur près de 850 km pour avoir refuge dans la région avec une maison FV la plus proche.
Outaouais	La région de l'Outaouais compte 5 maisons de 1 ^{re} étape et une maison de 2 ^e étape. Elles comptent toutes des taux d'occupation très élevés. D'abord, du fait que les maisons avoisinantes n'acceptent pas toutes les femmes violentées, créant ainsi un trou de service et de la pression sur les ressources avec une mission élargie. Aussi en raison qu'il n'y a aucune maison de la FMHF dans les Laurentides ou que les maisons de Montréal sont au maximum de leur capacité.
Mauricie	Une seule maison de la FMHF dans la ville de Trois-Rivières, obligeant les femmes venant du Centre-du-Québec et des villes avoisinantes, telles que La Tuque (à 160 km) et Shawinigan (45 km) à se déplacer.
Capitale-Nationale	La région de la Capitale-Nationale enregistre des taux d'occupation très élevés , surtout pour les maisons comme le YWCA, qui ont une mission élargie et accueille beaucoup de femmes et leurs enfants. Cette région centrale reçoit des demandes des régions avoisinantes. Il existe un besoin flagrant de nouvelles maisons accueillant les femmes violentées et de grandes familles.
Lanaudière	Le territoire de Lanaudière est vaste et compte seulement 2 maisons d'hébergement pour femmes violentées. Étant une région non loin de Montréal et des Laurentides, il s'agit d'une région cible afin de développer de nouveaux services.

Pour se conformer à **l'action 15** de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence et Rebâtir la confiance 2022-2027*, les montants alloués par le gouvernement à la construction de nouvelles maisons d'hébergement d'urgence doivent tenir compte des coûts réels de construction ou de rénovations d'une maison. À Montréal, le parc immobilier est saturé et cette réalité engendre une augmentation considérable des prix de maisons, qui demandent dans la majorité des cas, des travaux de rénovation considérables. La FMHF a fait l'exercice de produire un devis des coûts réels de la construction d'une maison d'hébergement de 20 places (Annexe 1).

Recommandation #8 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH1 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans les 6 régions où les services sont inexistantes.

- Un investissement de 36 millions est nécessaire pour la construction de 6 nouvelles MH1 avec mission inclusive.

De nouvelles maisons d'hébergement de deuxième étape (MH2) pour femmes violentées

Les maisons de seconde étape offrent un environnement sécurisé et stable où les femmes et enfants victimes de violences et de traumatismes graves, peuvent se reconstruire sans craindre de nouvelles violences ou perturbations. Les femmes qui ont vécu des violences ou des traumatismes graves souffrent souvent de troubles psychologiques importants, tels que des chocs post-traumatiques, des troubles anxieux ou dépressifs. Les maisons de deuxième étape, ou de transition, fournissent un cadre où elles peuvent recevoir un accompagnement psychosocial spécialisé, qu'il s'agisse de soins psychologiques, de thérapie de groupe ou d'autres formes de soutien. Les MH2 offrent donc des services d'intervention qui dépassent l'urgence et les situations de crise, elles permettent une réelle réponse aux impacts des violences dans le moyen et long terme.

Tableau 3 : Régions du Québec où de nouvelles maisons de 2^e étape sont souhaitées – et les explications

Région	Explication
Nord-du-Québec	Au Nord du Québec, on retrouve une seule maison de première étape pour femmes violentées. Le contexte particulier à cette région, un territoire immense où on retrouve plusieurs femmes issues de communautés autochtones, exige une compréhension élargie et une adaptation en fonction des besoins. <i>La maison l'Aquarelle</i> a à plusieurs reprises mentionné le besoin dans la communauté d'avoir une nouvelle maison de seconde étape, afin de permettre des séjours plus longs pour les femmes en situation plus précaire et pour permettre la sortie définitive de la violence. L'enjeu lié à la disponibilité des logements est également de taille au Nord-Du-Québec.
Montréal	La maison <i>Carrefour pour elles</i> , la plus vieille maison d'hébergement du parc québécois, est une pionnière en ce qui concerne les services inclusifs et adaptés dans la région de la Montréal. Ayant des plans de développement déjà entamé pour la construction d'une maison de seconde étape, ce projet est prioritaire et sera un atout considérable pour la région.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	La région est vaste et il existe un trou de service entre le territoire du bas Saguenay et La Baie (Saguenay), là où on retrouve la maison la plus proche : le Rivage . Un projet d'appartement sécurisé de deuxième étape au Bas-Saguenay (à plus de 75 km) est nécessaire, non seulement pour permettre aux femmes de demeurer dans leur communauté, mais aussi afin d'assurer l'accès à un refuge sécuritaire, et ce, rapidement.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Considérant la grandeur du territoire et le fait qu'il n'y a aucune maison de seconde étape avec une mission inclusive contre les violences faites aux femmes, il est urgent de prévoir le développement de services conséquents.

Un autre aspect fondamental des maisons de seconde étape est qu'elles permettent aux femmes de travailler à leur rétablissement économique. En plus du soutien psychologique, ces maisons offrent des programmes d'accompagnement pour aider les résidentes **à retrouver une stabilité financière**. Ce soutien est essentiel pour permettre aux femmes de redevenir autonomes et de sortir du cercle de la dépendance financière et de la violence. Les maisons d'hébergement de seconde étape créent également un réseau de soutien entre les résidentes. Finalement, le rôle de ces maisons n'est pas seulement d'offrir un logement temporaire, mais aussi de **préparer les femmes à une réintégration réussie dans la communauté**. Cela inclut un travail sur leur confiance en elles, leur capacité à prendre des décisions éclairées et à gérer des situations stressantes ou conflictuelles, ainsi que la possibilité de rétablir des liens sociaux et familiaux

dans un cadre sécurisé. Certaines régions ont des besoins imminents de MH2 dont le Nord-du-Québec, où il n’y a aucune maison de seconde étape, et la Montérégie qui est malheureusement une région où de nombreux féminicides ont eu lieu dans la dernière année.

Recommandation #9 : Assurer la construction de nouvelles maisons MH2 avec une mission inclusive pour femmes violentées dans les 4 régions identifiées ayant des besoins critiques.

- Un investissement de 24 millions est nécessaire au courant des prochaines années pour la construction de 4 nouvelles MH2 avec mission inclusive.

Une consolidation, développement adaptation des services qui répondent au continuum des violences

Les efforts gouvernementaux pour lutter contre la violence fondée sur le genre ont entraîné des progrès significatifs dans le développement de nouveaux services pour les victimes. Toutefois, il reste crucial que les maisons d’hébergement pour femmes restent une priorité, non seulement pour garantir leur sécurité, mais aussi pour favoriser des changements structurels en faveur de l’égalité des genres et la fin des violences.

L’approche intersectionnelle, essentielle pour comprendre les impacts du continuum des violences faites aux femmes

Tel que spécifié dans la **Politique d’intervention en matière de violence conjugale de 1995**, il est important de considérer le problème de la violence conjugale comme s’inscrivant dans la problématique **plus large de la violence faite aux femmes**. Bien qu’auparavant il fut nécessaire de distinguer les dynamiques liées spécifiquement à la violence conjugale et d’y appliquer des processus d’interventions spécifiques, les constats du terrain démontrent plus que jamais l’intersectionnalité des oppressions et l’interconnexion entre plusieurs formes de violences qui affectent de différentes manières les trajectoires de vie des femmes.

Ce pour quoi une compréhension souple et holistique des dynamiques de violence est nécessaire si l’on souhaite mettre fin aux violences et mieux accompagner les femmes qui en vivent ou en ont vécu. **L’approche féministe intersectionnelle proposée par la FMHF** et ses membres est incontournable pour permettre une prise en compte du continuum des violences faites aux femmes et permettre un modèle d’intervention cohérent et adapté à la complexité des situations que pose le vécu de violence. Cette approche permet de faire le lien entre les violences interpersonnelles vécues par les femmes, les violences institutionnelles et les représentations sociales qui les soutiennent. Il s’agit également de voir les problématiques sociales, telles que la consommation de substances psychoactives, l’itinérance et les enjeux sur le plan de la « santé mentale », comme étant le produit de ces violences et oppressions.

En effet, les femmes qui vivent ou ont vécu différentes formes de violence, dont de la violence conjugale, peuvent être accompagnées ou hébergées par nos ressources selon plusieurs motifs. Bien que dans la majorité des cas, l’on puisse parler de violence de la part d’un partenaire intime (68 % des femmes hébergées en 2023-2024 l’étaient pour un motif principal de violence conjugale), ces dernières

peuvent avoir été victimes en parallèle d'autres formes de violence, dont de la violence familiale (6 %), des agressions sexuelles, de la traite ou de l'exploitation sexuelle, de la violence de la part d'un colocataire ou d'itinérance (10 %). Outre le motif d'hébergement principal, l'on doit considérer tous les enjeux de violence comme résultant d'une problématique globale qui a exercé une influence sur le parcours des femmes. Dans le cas de l'itinérance par exemple, l'accumulation de vécu de violence, perpétré par un proche ou autre, aura un impact sur la trajectoire de vie des femmes dans son ensemble et pourra engendrer une perte de logement à un moment subséquent. Il est maintenant clair que les interventions en silo risquent de revictimiser ou ne pas identifier les impacts du vécu global de violence chez les femmes. Le résultat pourra donc être que certains enjeux importants passeront sous le radar lors de l'intervention auprès des femmes. Une mauvaise compréhension des impacts des violences et de ses effets chez les femmes se traduira par **une surutilisation ou une dépendance envers les services** d'aide par ces dernières ou d'un mauvais diagnostic.

Voir les violences de manière globale permettrait d'améliorer les pratiques d'intervention, d'adapter les services selon les besoins des femmes et d'utiliser de manière efficace et optimisée les ressources.

Recommandation #10 : Garantir l'accessibilité et l'admissibilité de tous les programmes sociaux et de financement destinés aux organismes spécialisés en violence faites aux femmes – et ce en considérant l'importance des missions inclusives ciblant toutes les femmes violentées et leur vécu de violence de manière interdépendante.

- Pour les programmes sociaux de financement des services tels que le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) (MSSS)
- Pour les programmes de financement pour la maintenance et la rénovation (PAMH)

Cela dit, plusieurs nouvelles mesures gouvernementales ont permis le développement de services essentiels par nos maisons, tels que l'accompagnement sociojudiciaire, et l'adaptation des services existants en fonction des besoins émergents. Cela a cependant créé une pression supplémentaire sur les ressources des maisons d'hébergement, ce qui nuit au bon fonctionnement et à la consolidation de l'offre globale de services. Certaines recommandations du rapport *Rebâtir la Confiance* font référence à la nécessité de **bonifier** et **développer** des services d'accompagnement juridique et de soutien psychosocial pour les victimes de violences sexuelles et conjugales. Le contexte des maisons d'hébergement, rappelons-le, comprend des approches en la matière, qui sont spécialisées et de proximité. Ces services sont sécuritaires, adaptables, flexibles et offerts 24/7. Les maisons proposent de l'intervention individuelle et de groupe, de l'intervention jeunesse, des accompagnements physiques dans l'ensemble des démarches des femmes et des enfants (immigration, francisation, santé physique et psychologique, parcours scolaire, parcours socio-judiciaire, IVAC, inclusion sociale et professionnelle, etc.) ainsi que bien des moments d'intervention informelle. Les travailleuses des maisons réalisent près de 7 000 activités de formation et de sensibilisation dans les communautés.

Ces services nécessitent des ressources financières importantes et de manière constante. Comme stipulé dans **l'action 14** de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence et Rebâtir la confiance 2022-2027*, les activités réalisées par les maisons, **qu'elles soient des maisons de 1^{re} étape ou de 2^e étape**, doivent être reconnues financièrement et sécurisées pour le bon fonctionnement des

maisons, mais également pour assurer la pérennité et la contribution des organismes d'aide dans l'innovation collective. Actuellement, en raison du nombre de demandes particulièrement élevé, plusieurs maisons tentent d'accommoder les femmes dans le besoin et leurs enfants en opérant des places qui ne sont pas financées. Bien que cela permette de répondre aux besoins du terrain, par exemple lorsque les maisons doivent loger de grandes familles, le manque de financement pour toutes les places opérées engendre une pression sur les maisons d'hébergement et leurs travailleuses, et doivent dans certains cas limiter certaines activités ou réduire leur offre de service externe par exemple.

Les engagements gouvernementaux devraient être d'/de :

- *Reconnaître et sécuriser les financements des services d'intervention offerts par les maisons.*
- *Prévoir des ressources financières en continu pour maintenir des services spécialisés et disponibles 24/7.*
- *Assurer la pérennité des maisons et soutenir l'innovation des organismes d'aide.*
- *Poursuivre le financement des services d'accompagnement sociojudiciaire auprès des victimes.*
- Reconnaître et compenser à leur juste valeur l'expertise des intervenantes en maisons d'aide et d'hébergement et leur participation sur différents milieux de concertation avec divers partenaires, dont dans le milieu de la recherche et les cellules d'action concertée.

Recommandation #11 : Rehausser le financement à la mission global des maisons d'aide et d'hébergement pour la consolidation et développement des services, dont les services externes et la prévention, où les demandes sont exponentielles.

- 22, 8 millions \$ de manque à gagner pour les MH1 de la FMHF

Recommandation #12 : Reconnaître le financement des MH2 non seulement pour les services offerts, mais pour la mission globale.

- Assurer le financement des MH2 via le calcul d'un seuil plancher (Annexe 3)

Le calcul actuel proposé pour le financement des MH2, notamment le nombre d'enfants par pièce et les heures d'intervention dédiées aux services en MH2 ne représentent pas la réalité. Bien que le MSSS attribue la subvention en fonction du nombre de chambres par enfant, la réalité diffère largement. Dans les maisons d'hébergement MH2, les chambres sont fréquemment partagées par deux, voire trois enfants, et les unités destinées aux femmes seules accueillent souvent un enfant en bas âge. Cette situation découle du caractère transitoire de ces logements et des exigences en matière de sécurité. Une nouvelle manière de calculer les coûts de fonctionnement des MH2 est de mise.

- 8, 5 \$ millions de manque à gagner pour les MH2 de la FMHF

Améliorer la sécurité des femmes, des intervenantes et de la maison

Les services d'hébergement et d'accompagnement jouent un rôle crucial pour la sécurité immédiate des femmes victimes de violence et dans leur processus de reprise de pouvoir. Ces services doivent être accessibles, centrés sur la sécurité des femmes, et sensibles à leur parcours de vie, tout en offrant un

soutien à moyen et long terme. La sécurité des maisons d'hébergement, incluant la **sécurité physique** (accès sécurisé, surveillance, etc.) **et informatique** (confidentialité des données), est essentielle. Les outils d'évaluation des risques, la mise en place de cellules de crise pour les interventions d'urgence et les actions concertées sont importants pour la prévention et la sécurisation des femmes face à l'augmentation de certaines formes de violence.

Les engagements gouvernementaux devraient être d'/de :

- *Améliorer la protection physique et informatique des maisons (caméras de sécurité, entrée autonome, vitre anti-intrusion, interphone, etc.)*
- *Améliorer l'accessibilité aux maisons (transport, places adaptées pour toutes, déployer des outils de sensibilisation afin de faire connaître les services offerts en maison, etc.)*
- *Reconnaître l'apport en temps et l'expertise des travailleuses dans la mise en application de différents protocoles et mécanismes d'évaluation des risques, dont les cellules d'action concertée.*
- *Permettre la formation en continu des travailleuses en maisons à l'approche intersectionnelle et l'intervention centrée sur les femmes.*
- *Assurer la protection complète des femmes résidentes et des travailleuses, par la mise en place de protocole de sécurité interne et externe.*

L'adaptation des services et des infrastructures

L'objectif est de rendre les services des maisons plus connus, accessibles et adaptés, afin de toucher toutes les femmes victimes de violence, quels que soient leurs situations économiques, leurs vécus ou leurs limitations physiques. Le contexte social actuel exerce **une pression supplémentaire sur les femmes issues de groupes marginalisés**, qui sont déjà plus vulnérables en tant que victimes de violence. La précarité économique, le vieillissement de la population, ainsi que la montée des discriminations et des discours haineux, compliquent encore leur quotidien, notamment lorsqu'elles sont en processus de rétablissement. Les femmes âgées, les jeunes femmes, celles en situation économique précaire, ainsi que les femmes autochtones, racisées ou immigrantes, doivent pouvoir se réfugier dans les maisons d'hébergement et obtenir le soutien dont elles ont besoin.

Les multiples formes de violence vécues par ces femmes entraînent parfois des situations de plus en plus complexes, nécessitant une transformation des pratiques d'intervention pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chacune.

Il est donc nécessaire de :

- *Rendre les services plus connus et accessibles à toutes les femmes victimes de violence, indépendamment de leur situation économique ou de leurs limitations. Adapter en continu les pratiques d'intervention pour répondre aux défis et besoins changeants des femmes en situation de violence.*
- *Financer l'adaptation des interventions en fonction des besoins spécifiques des différentes catégories de femmes, y compris les femmes âgées, jeunes, autochtones, racisées et immigrantes.*
- *Offrir des services dans plusieurs langues et fournir des interprètes culturelles formées pour aider les femmes qui ne parlent pas français à exprimer leurs traumatismes et comprendre leurs droits.*

- *Développer des méthodes de sensibilisation et des outils d'information disponibles dans différentes langues pour atteindre diverses communautés culturelles.*
- *Répondre à l'augmentation de la demande d'hébergement pour les femmes avec de grandes familles, en ajustant les capacités des organismes*
- Fournir un soutien financier et alimentaire aux femmes victimes de violence économique, qui se trouvent souvent en difficulté financière.

Recommandation #13 : Prévoir un financement récurrent via des fonds provinciaux pour permettre l'accessibilité universelle et l'adaptabilité des maisons d'hébergement pour femmes violentées (pour les femmes à mobilité réduite, mais également pour les femmes ayant plusieurs enfants).

Recommandation #14 : Appuyer financièrement, via la mission globale, les activités de sensibilisation et de recherche offertes par les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes.

Le parc des maisons d'hébergement a été créé en 1980, nos organismes ont donc nécessairement des besoins en termes de rénovation, remplacement d'équipements et amélioration d'infrastructures. Tel que le stipule [les actions 24 et 42](#) de la *Stratégie intégrée*, il est nécessaire de prévoir l'adaptation des maisons d'aide et d'hébergement soit d'identifier et tenter de répondre aux besoins de toutes les femmes et les enfants quel que soit leur condition. Pour ce faire, nous demandons que les programmes gouvernementaux, comme le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH), soient exemptés des critères d'évaluation des missions des organismes ou de catégorisation arbitraire selon la mission et permettent à toutes les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence reconnue de bénéficier de soutien financier pour leur rénovation. Nous demandons donc au gouvernement de penser les contextes de violence dans leur globalité selon une perspective intersectionnelle, et de cesser la catégorisation et la priorisation des missions uniquement destinées à appuyer les victimes de violence conjugale.

Il est de mise de :

- Permettre la rénovation, le remplacement des équipements et l'amélioration des infrastructures des maisons d'hébergement pour femmes victimes de toutes formes de violence, entre autres par le programme PAMH.

Actuellement, le programme PAMH, sous-financé, considérant le nombre de maisons d'hébergement pour femmes sur le territoire québécois, permet à une minorité de maisons d'obtenir un financement pour procéder à des rénovations importantes. De plus, depuis la modification récente du cadre normatif du programme (juin 2024), certaines maisons se voient refuser le financement en raison de leur mission qui ne ciblerait pas majoritairement les femmes victimes de violence conjugale. Cette catégorisation est problématique puisqu'elle exclut des organismes qui viennent en aide à plusieurs femmes victimes de multiples formes de violence, en plus du motif de violence conjugale, et nuit à l'optimisation générale du parc immobilier des maisons d'hébergement pour femmes.

- Assurer que les maisons soient adaptées pour les femmes vivant avec différents types de handicaps (auditifs, visuels, intellectuels, etc.).

- Réaliser des mesures d'adaptation physique pour garantir la sécurité, la fonctionnalité et la salubrité des maisons existantes.
- Reconnaître la nécessité d'ajouter un poste en maintenance pour préserver l'efficacité des maisons.

Recommandation #15 : Assurer un financement supplémentaire et une reconnaissance des missions inclusives en violence faites aux femmes via le PAMH pour la rénovation des maisons d'hébergement pour femmes considérant le vieillissement du parc immobilier actuel.

Les services externes sont essentiels, non seulement pour faire connaître les maisons d'hébergement, mais aussi pour offrir un soutien aux femmes qui ne souhaitent pas nécessairement y aller. Ils jouent un rôle clé dans le processus de dé-victimisation et de compréhension de la violence. Ces services sont une porte d'accès incontournable pour évaluer les situations de violence, élaborer des plans de sécurisation et informer sur les droits et options des victimes. **Il est crucial de consolider ces services et de les adapter en fonction de l'évolution de la demande**, notamment en soutenant l'utilisation des nouvelles technologies (comme les médias sociaux) pour mieux répondre aux besoins émergents des femmes et de leurs enfants.

Détenir les moyens conséquents pour stabiliser, consolider et former adéquatement les équipes travail – un défi de taille

Le fonctionnement des maisons d'aide et d'hébergement et ses particularités, dont l'offre de service 24/7, entraînent des défis additionnels aux administratrices des maisons quant au recrutement de la main-d'œuvre et à la rétention des postes clés dans les organismes. Les intervenantes sont appelées à avoir des horaires atypiques, des conditions de travail difficile, telles que la gestion de crise, et surtout selon un cadre de travail inhabituel. L'expertise reconnue à plusieurs reprises repose sur ces équipes de travail et ces intervenantes formées.

La masse salariale est le poste de dépenses le plus important des maisons, soit **95 % des dépenses** des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes. Dans l'objectif de stabiliser, consolider, former et rémunérer adéquatement les équipes de travail, et ce afin d'assurer que le noyau d'expertise cesse de s'effriter, il est indispensable d'offrir des salaires compétitifs et des avantages sociaux importants, et ce dans toutes les régions du Québec.

Un meilleur financement à la mission permettrait d'/de :

- Offrir un salaire de départ à *31,61 \$/heure* pour une intervenante ;
- Offrir davantage *de protections et d'avantages sociaux* aux employées des maisons d'aide et d'hébergement : assurances collectives et régime de retraite à bonifier ;
- Assurer l'équité salariale et augmenter l'échelle salariale afin d'être *compétitive avec le réseau public* ;

- Tenir compte dans l'évaluation salariale, de *l'impact de stress* lié à l'emploi d'une intervenante en maison qui intervient au quotidien en contexte de situation de crise ;
- Offrir davantage *de formation* et de supervision aux travailleuses ;
- Assurer la *rétenion du personnel* et la consolidation des équipes en procédant à l'embauche de nouvelles intervenantes, en octroyant certaines primes (primes d'éloignement, de nuit, de fin de semaine, etc.) et en doublant les quarts de travail (avoir minimalement deux intervenantes le jour).
- Avoir accès à *de la supervision clinique*, de la formation continue *au programme d'aide aux employés (PAE)* pour assurer le maintien de la bonne santé mentale de notre équipe de travail, spécialement en temps de pandémie.

Recommandation #16 : Rehausser le financement à la mission globale afin d'assurer la rétention, la formation et la compétitivité des maisons d'hébergement face au réseau public et à la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée.

Conclusion

Sans équivoque, les récents chiffres relatifs au nombre de féminicides révèlent une inquiétante réalité, et ce surtout considérant que ces faits ne représentent que la pointe de l'iceberg. Que dire entre autres des tentatives de meurtre, des séquestrations, des voies de fait, etc. Le nombre de femmes ayant vécu différentes formes de violences tout au long de leur parcours de vie est grand et les besoins énormes. Selon les chiffres de 2018, au Canada, près de **1 femme sur 4** qui aurait vécu une forme de violence ou d'agression physique. Près de **4 femmes sur 10** ont rapporté, selon Statistiques Canada, avoir été victimes de violence psychologique.

Nos ressources ont développé une expertise des plus spécialisées pour leur venir en aide ainsi qu'à leurs enfants et appuyer les plus vulnérables afin de contrer cette vérité des plus frappantes. Les efforts gouvernementaux en la matière sont salués, mais doivent se poursuivre en tenant compte de ce choix de société. Différents défis demeurent, dont le maintien des services et leur adaptation en continu.

Bien que des améliorations notables aient été apportées, les maisons d'hébergement se retrouvent toujours confrontées à des choix complexes, elles devraient être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des femmes et de leurs enfants. Ces ressources essentielles assurent la sécurité physique et psychologique des femmes dans le besoin et permettent une sensibilisation de la communauté entière aux enjeux de la violence fondée sur le genre. **Actuellement, par manque de financement à la mission globale et de ressources spécialisées, nos maisons sont confrontées à choisir entre l'augmentation du nombre de places en hébergement, la préservation du personnel qualifié, le renforcement des services destinés aux femmes victimes de violence et à leurs enfants et les services à la communauté en prévention, concertation et formation.**

La détérioration du filet social au Québec risque d'augmenter les facteurs de vulnérabilités des femmes, augmentant ainsi les risques que ces dernières se retrouvent dans des situations précaires et se retrouvent confrontées à la violence. Sans compter que l'inaccessibilité et le manque d'adaptabilité des services

publics complexifient grandement les processus d'intervention de nos maisons d'aide et d'hébergement et nuisent directement aux femmes qui désirent quitter un milieu violent et reprendre du pouvoir sur leur vie. L'accessibilité à du logement social demeure une priorité. Des programmes plus inclusifs et généreux d'aide financière sont également de mise afin de permettre l'autonomisation et une intégration complète des femmes violentées à la société. Avoir une ligne d'accès direct aux services de santé et psychosociale du réseau demeure un axe extrêmement important à développer.

Les maisons offrent une expertise et un champ d'intervention hors normes, qui permettent un service d'accompagnement spécialisé, sécuritaire, adapté/adaptable et donc, essentiel. **Nous réclamons une prise en compte de ces spécificités liées à notre secteur d'intervention ainsi que les besoins financiers qui devraient être associés au fonctionnement global de nos services.** Il est primordial conséquemment de permettre le développement de services et leur amélioration en fonction des besoins, mais l'objectif principal demeure la consolidation et le développement de nos services.

Dans six régions du Québec, il n'existe aucune maison d'hébergement disponible pour les femmes violentées et leurs enfants qui recherchent un hébergement sécuritaire ainsi que des services divers et holistiques, et ce plus largement que dans un contexte spécifiquement lié à la violence conjugale. Nous demandons au gouvernement **de prendre pleinement conscience des multiples formes de violences subies par ces femmes et leurs enfants**, ainsi que des répercussions à court, moyen et long terme, tant pour les individus que pour nos communautés. Il est nécessaire de prévoir un financement global, moins centré sur une problématique spécifique (telle que la violence conjugale, l'itinérance ou la traite de personnes), car les récits des femmes que nous accompagnons révèlent un enchevêtrement complexe de différentes formes de violences tout au long de leur parcours de vie.

Nos maisons d'hébergement opèrent des ressources 24/7 de première ligne. Elles doivent composer avec des enjeux importants de sécurité physique et psychologique des femmes et des enfants qu'elles soutiennent. Elles ont des frais incompressibles importants d'autant plus que le parc immobilier est plus que vieillissant. Plus de 95 % de leur budget est investi en masse salariale. Afin d'assurer la stabilité de nos équipes, consolider nos services, continuer d'offrir l'expertise et les activités de sensibilisation nécessaires à notre communauté, nous demandons un rehaussement du financement consenti aux maisons de 1re et 2e étape, qui doit être récurrent et à la mission globale. Le PSOC devrait aussi être le port d'attache du financement des maisons de 2e étape.

Le gouvernement a reconnu le sous-financement chronique et la nécessité de développer le réseau des maisons d'hébergement lors d'une motion transpartisane à l'Assemblée nationale le 6 novembre 2019. **Nous vous proposons 16 recommandations visant à renforcer le réseau de soutien aux femmes violentées et à leurs enfants**, afin de faciliter la stabilisation de leurs conditions de vie, de prévenir leur itinérance et de garantir le respect de leurs droits.

Nous espérons particulièrement que l'augmentation significative du financement entamée au cours des trois dernières années se poursuivra dans le cadre du budget 2025-2026. Nous rappelons également que nous restons disponibles pour maintenir un dialogue ouvert et poursuivre nos réflexions en collaboration, dans le but d'assurer un filet de sécurité solide pour les femmes violentées et leurs enfants partout au Québec.

Annexe 1 : Budget construction d'une maison d'hébergement – approximatif

Dépenses :	Montant
Acquisition	1 750 000 \$
Travaux	2 800 000 \$
Droits de mutation	38 000 \$
Droits et permis	25 000 \$
Mobilier et équipements	95 000 \$
Honoraires professionnels (<i>ingénieurs, architecte, évaluateur, GRT, audit, etc.</i>)	725 000 \$
Arpenteur-géomètre	3 500 \$
Analyse environnementale	20 000 \$
Assurance durant construction	8 000 \$
Frais juridiques	5 000 \$
Taxes foncières et scolaires pendant les travaux	13 000 \$
Imprévus sur frais variables	100 000 \$
Imprévus sur travaux (10 %)	280 000 \$
<i>Sous-total :</i>	<i>5 862 500 \$</i>
TPS	201 175 \$
TVQ	401 344 \$
Financement intérimaire	88 500 \$
Sous-total dépenses :	6 553 519 \$
Remboursement de TPS et TVQ (50 %)	301 260 \$
Total des dépenses :	6 252 260 \$

Annexe 2 - Les besoins de financement et le manque à gagner pour les maisons membres de la FMHF

Estimation manque à gagner pour 2025-2026	
Nb places opérées MH1	594
Nb d'unités opérées MH2	211
Nb de maisons MH1	37
Nb de maisons MH2	19
Maison MH1 12 places/budget de fonctionnement	1 788 240 \$
Coût d'une place/budget de fonctionnement jusqu'à 12 places	149 020 \$
Place supplémentaire au-delà de 12 places	36 652 \$
Besoin financier MH1	71 699 332 \$
Subvention MSSS pour MH1	48 985 649 \$
Manque à gagner	22 713 683 \$
Arrondi	22 800 000 \$
Besoin financier MH2	12 335 840 \$
Subvention MSSS pour MH2	4 566 746 \$
Manque à gagner	7 769 094 \$
Arrondi	7 770 000 \$
Besoins financiers totaux (MH1 +MH2) budget de fonctionnement	84 035 172 \$
Subventions totales (MH1 +MH2)	53 552 395 \$
Manque à gagner total (MH1 + MH2) budget de fonctionnement	30 482 777 \$
Total manque à gagner (MH1 +MH2) budget de fonctionnement - Arrondi	30 500 000 \$
Manque à gagner construction de 6 nouvelles maisons dans les régions prioritaires MH1	36 000 000 \$
Manque à gagner construction de 4 nouvelles maisons dans les régions prioritaires MH2	24 000 000 \$
Total manque à gagner construction maison femmes violentées - Arrondi	60 000 000 \$

Annexe 3 – Proposition de seuil plancher pour le financement à la mission globale des MH2

Proposition de calcul pour le financement du fonctionnement des MH2 de la FMHF

Typologie	Coût pour 1 unité
Chambre, studio, 1 ½, 2 ½ et 3 ½	62 092,00 \$
4 ½	67 736,00 \$
5 ½ et 6 ½	74 510,00 \$

FORMULE ACTUELLE DE FINANCEMENT AU PSOC – TABLEAU proposé par le MSSS

Chaque appartement (studio, 2 ½, 3 ½, 4 ½, 5 ½, 6 ½) et/ou lit représente 1 unité/femme qu'on multiplie par 0,5 pour le financement des services d'intervention.

À cela s'ajoute 0,2 pour chaque enfant/intervention enfant selon le barème suivant : 4 ½ = 1 enfant, 5 ½ = 2 enfants, 6 ½ = 3 enfants, 7 ½ = 4 enfants. En additionnant le pointage femme/unité avec enfants par unité, on obtient **X** soit le nombre de postes reconnus par unité pour la base de calcul du financement.

Type d'appartement	Nb femmes	Nombre de RH/par femme	Nb enfants	Nb de RH enfants	Sous-total RH enfant	Total RH par unité (X)
Studio, 1 ½, 2 ½, 3 ½	1	0,5	0	0,2	0	0,5
4 ½	1	0,5	1	0,2	0,2	0,7
5 ½	1	0,5	2	0,2	0,4	0,9
6 ½	1	0,5	3	0,2	0,6	1,1

Le MSSS propose de multiplier le total de RH (**X**) par 55 000 \$ (salaire horaire de 25 \$/h plus avantages sociaux) + 15 % autres frais = total de financement pour l'année/par unité **X**